



Assurance auto a titre professionnelle ?

Par **mayflower_old**, le **28/11/2007** à **10:11**

Bonjour,

Je suis assistante maternelle agréer et les nouveaux parents donts je garde le bébé me réclament une attestation d'assurance automobile de transport d'enfant à titre professionnelle.

Je suis obligé de transporter leur bébé pour me rendre à l'école deux fois par jour je suis bien évidemment assurer pour mon véhicule de cinq places au tiers a la Macif il s'agit d'un contrat privé ordinaire n'incluant pas ma profession.

Suis je obliger de souscrire un contrat automobile de transport d'enfants à titre professionnelle ?

Et l' assureur est il dans l'obligation de me fournir cette attestation ?

Les parents peuvent exiger cette attestation ou bien simplement vérifier mon contrat assurance auto privé ? je pense quil s'agit de confiance mais le papa est procédurier je suis prudente.

Merci beaucoup.

Mme vandevoorde

Par **freesonnerie**, le **28/11/2007** à **10:20**

Bonjour

Je suis négociateur immobilier, et dans le cadre ou je suis amené à véhiculer des clients lors de mon activité professionnelle, j'ai dû souscrire à cette même assurance.

Vous transportez ces enfants dans le cadre de votre travail donc je pense que oui, vous devez détenir ce genre d'assurance. Votre assurance personnelle ne suffit pas, je le crains.

Maintenant, je donne juste un avis, je ne suis pas compétent en la matière.

Cordialement

Freesonerie